



Aurignac, le 07 mars 2014

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Afin de respecter le délai de convocation qui est de 5 jours francs, je vous informe que le prochain Conseil Communautaire se réunira le :

Jeudi 13 mars à 20 h 30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Point musée-forum ;
- Compte administratif 2013 ;
- Création de la régie du musée-forum et annulation de la création de l'EPIC (délibérations) ;
- Création de l'emploi de directeur(trice) de la régie du musée-forum et annulation de la création du poste de directeur(trice) d'EPIC (délibérations) ;
- Régime indemnitaire filière culturelle pour l'Attaché de Conservation du Patrimoine ;
- Augmentation du tarif du Transport Collectif à la Demande (délibération) ;
- Ouverture de crédits OTTA et Vélo Club (délibérations) ;
- Remboursements de frais (délibérations) ;
- Création de poste Maître Nageur et Maître Nageur Adjoint ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 MARS 2014

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Nicole Cistac Jean-Pierre Vallière Bernard Dreher Jean-Marc Viguié Nicole Samouillan Pascal Espagne (délégué suppléant représentant François Esquerre)
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors

Annie Mallet (déléguée suppléante remplaçant Jean-Pierre Jacquemart).

Peyrissas : Pas de délégué

Peyrouzet : Michel Signu

Saint-André : Eliane Raulet

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader
Nicolas Suspène

Samouillan : Michel Chrétien
Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Alan : Ludovic Bourgois

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Saint-André : Jean de Galard

Etaient absents :

Aulon : Georges Brangé

Aurignac : Aymeric Coujou
Daniel Bernadets

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Eoux : Didier Barthe

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau

Peyrouzet : Philippe Lagrange

Présents : 40
Excusés : 3
Absents : 11
Total : 54

Madame Nicole Cistac est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : la validation de l'assurance dommage ouvrage pour le musée. La demande lui est accordée.

I. Point sur les travaux du musée :

Présentation par Michel Chrétien :

La réception du bâtiment a eu lieu le 24 janvier dernier et la date finale de réception est fixée au 28 janvier. D'ici là, les réserves devraient être levées. Il s'agit de réserves d'ordre classique pour un tel bâtiment. Le départ, à ce jour non remplacé, de l'assistant de l'architecte a engendré un décalage dans l'avancée de la réception. Concernant la partie musée, 3 lots ont été attribués :

- mobilier/réserves (en cours d'installation) ;
- vitrines neuves (avril/mai) ;
- vitrine climatisée (avril/mai).

Lors de la réunion du 11 mars avec l'AMO et le Museum dans les locaux de la DRAC, le parcours muséographique a été arrêté. Cela permettra d'accélérer les choses sur les prochaines dates. La charte graphique est en cours. Les cartels seront proposés le 15 mai par le Museum. Les acquisitions vidéo sont en cours. Le choix du (ou des) illustrateur(s) se fera dans la quinzaine. Le site internet promotionnel est également en cours de construction.

Les travaux d'extérieur (engazonnement, plantations, clôtures) débuteront dans un mois environ.

L'aménagement du sentier, dont la reconnaissance a été faite cette semaine, reste à peaufiner. Une première esquisse a été faite par le muséographe.

Monsieur Soula fait remarquer que la pose de la clôture requiert une demande d'alignement.

Monsieur Chrétien lui répond que cela est fait ; la clôture sera implantée en haut du talus (en accord avec le pôle routier).

Monsieur Dignat demande quel sera le délai de construction du rond-point dont les travaux ont commencé.

Monsieur Losego lui répond que la fin des travaux est prévue au 15 mai.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le recrutement de Joëlle Arches, Attaché de Conservation de Patrimoine, est effectif. Celle-ci prendra ses fonctions le 12 mai prochain. Toutefois, elle commence déjà à travailler sur le projet.

Monsieur Soula revient sur Madame Rouquerol. Il demande si son diplôme d'Assistant de Conservation de Patrimoine était réellement incompatible avec un poste de direction au Musée. Il souligne que cette situation génère un véritable problème humain, d'autant que Nathalie Rouquerol ne dispose pas ou peu d'informations à son sujet. Il s'agirait de prendre en compte tous ces éléments et de trouver la situation la plus adéquate.

Monsieur le Président lui répond que cet agent est en arrêt maladie depuis le 1^{er} octobre et que la cause de sa maladie n'a pas à être connue de sa direction. Il précise que le courrier de la DRAC est parvenu à la CCTA un mois après le début de l'arrêt maladie et que l'on ne peut donc faire le lien entre les deux.

Il précise également que la DRAC avait expressément demandé le recrutement d'un Attaché de Conservation de Patrimoine pour la direction de la partie scientifique du Musée.

Enfin, il fait lecture à l'Assemblée d'un courrier envoyé le jour-même à Madame Rouquerol, l'informant de manière précise de l'état de la situation : collaboration avec le Museum, recrutement de Joëlle Arches, etc...

Monsieur Soula constate que cette démarche va dans le bon sens.

Il fait également remarquer que l'agent concerné n'a eu, à ce jour, aucune possibilité de s'exprimer et de justifier ses compétences sur le plan professionnel.

Monsieur le Président lui répond qu'il n'est pas possible de recevoir un agent qui est en congé de maladie car cela n'est tout simplement pas légal.

Il ajoute que certaines choses (le courrier de la DRAC notamment) ne pourront être dévoilées que dans le cadre d'une procédure disciplinaire et précise que l'agent concerné a toute sa place dans le cadre organisationnel du musée.

Monsieur Viguié souhaite avoir des explications sur les attributions de Madame Marie Viallet.

Monsieur le président lui répond qu'elle a à sa charge la communication, le marketing, en un mot, l'intégration du musée dans la politique touristique du territoire.

Monsieur Viguié s'avère très surpris d'un questionnaire relatif au musée qui a été proposé aux habitants du canton. Ce questionnaire est, selon lui, mal venu et révèle une communication maladroite et inopportune. Il déplore totalement cette initiative malheureuse.

II. Assurance dommage ouvrage du musée :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une assurance dommage ouvrage pour le Musée. Le coût est de 24 750 €, comprenant les vices de forme sur le bâtiment pour une période de 10 ans.

La dommage ouvrage couvre les dégâts qui pourraient rendre le bâtiment inutilisable (désordres externes) et prend également en charge les périodes éventuelles de non ouverture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Compte administratif 2013 :

Monsieur le Président fait lecture du compte administratif 2013 :

- Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : prévu 763 468 € - réalisé 701 128,32 €
- Chapitre 012 (charges de personnel) : prévu 1 464 585 € - réalisé 1 456 852,95 €
- Chapitre 014 (atténuation de produits) : prévu 516 376 € - réalisé 475 808,33 €
- Chapitre 65 (charges de gestion courante) : prévu 281 797 € – réalisé 280 903,54 €
- Chapitre 66 (charges financières) : prévu 147 464 € - réalisé 136 102,47 €
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : prévu 85 654 € - réalisé 89 815 €
- Chapitre 042 (opérations d'ordre) : prévu 135 814 € - réalisé 154 814,19 €

Total des dépenses de fonctionnement : prévu 3 471 200 € – réalisé 3 371 466,90 €.

- Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 (produits des services et du domaine) : prévu 232 000 € – réalisé 216 811,72 €
- Chapitre 73 (impôts et taxes) : prévu 1 668 586 € – réalisé 1 725 349,50 €
- Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : prévu 1 394 645 € - réalisé 1 086 236,12 €
- Chapitre 013 (atténuations de charges) : prévu 15 000 € - réalisé 43 835,74 €
- Chapitre 75 (produits de gestion courante) : prévu 0 € - réalisé 45 758,72 €
- Chapitre 76 (produits financiers) : prévu 1 € réalisé 2,10 €
- Chapitre 77 (produits exceptionnels) : prévu 0 € - réalisé 20 469,07 €
- Chapitre 042 (opérations d'ordre) : prévu 110 79 € - réalisé 202 295,67 €

Total recettes de fonctionnement : prévu 3 430 960 € - réalisé 3 340 758,64 €

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 001 (déficit d'investissement reporté) : prévu 279 099 € - réalisé 279 098,89 €
- Chapitre 16 (emprunts et dettes) : prévu 208 919 € - réalisé 207 717,82 €
- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : prévu 66 000 € - réalisé 64 522,44 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : prévu 246 888 € - réalisé 235 913,94 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : prévu 2 456 005 € réalisé 2 362 630,43 €
- Chapitre 45 (opérations sous mandat – cours de ferme) : prévu 10 000 € - réalisé 1 365,24 €
- Chapitre 040 (opérations d'ordre de section à section) : prévu : 1 045 048 € - réalisé 202 295,67 €

Total des dépenses d'investissement avec report : prévu 4 311 959 € - réalisé 3 353 544,43 €.

- Recettes d'investissement :

- Chapitre 10 (FCTVA et taxe d'aménagement) : prévu 537 100 € - réalisé 440 348,44 €
- Chapitre 13 (subventions) : prévu 1 858 634 € - réalisé 1 973 132,82 €
- Chapitre 16 (emprunts et dettes) : prévu 1 451 000 € - réalisé 1 361 465,07 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : prévu 30 140 € - réalisé 30 140,59 €
- Chapitre 45 (opérations sous mandat - cours de ferme) : prévu 12 942 € - réalisé 4 501 ,72 €
- Chapitre 040 (opérations d'ordre de section à section) : prévu 968 143 € - réalisé 154 814,19 €.

Total des recettes d'investissement : prévu 4 837 819 € - réalisé 3 964 402,83 €.

Résultat d'investissement :	889 857,29 €
Résultat reporté :	- 279 098,89 €
Résultat exercice sans RAR :	286 292,29 €
Résultat exercice avec RAR :	610 858,40 €
Résultat global :	580 150,14 €

Monsieur Soula fait remarquer que le taux de la taxe d'aménagement est au maximum (5%). Cela fait des sommes très élevées pour les personnes qui construisent. Selon lui, une réflexion est nécessaire pour revoir ce taux à la baisse.

Monsieur Boube demande si l'on connaît exactement le coût de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Président lui répond que le coût est de 675 €/enfant, à la charge de la collectivité.

Monsieur Boube constate que cette réforme est la conséquence d'un désengagement flagrant de l'état vis-à-vis des collectivités locales, désengagement qu'à titre politique, il n'accepte pas.

Il note également que la situation financière de la CCTA ne lui paraît pas très bonne : on a assisté à une augmentation de l'imposition en 2012 afin de pouvoir refaire de la trésorerie. Nous sommes devant une situation qui accuse un déficit de fonctionnement et l'on poursuit dans un déséquilibre structurel où les recettes sont inférieures aux dépenses.

Il rappelle qu'il a voté contre le budget en début d'année car, à ses yeux, il n'est pas possible de continuer dans cette voie. Dans cette logique, il votera également contre ce compte administratif.

Monsieur le Président explique que l'application du règlement du Conseil Général sur le pool routier est la raison principale de ce déficit. La totalité de la subvention du Département est versée en investissement alors que les principales charges sont en fonctionnement.

D'où la volonté de créer une régie de travaux au sein des services techniques afin d'augmenter les recettes de fonctionnement. Ceci paraît le seul moyen efficace pour combler le déficit de fonctionnement.

Monsieur Viguié demande si aller chercher du travail ailleurs peut être considéré comme une solution pérenne...

Monsieur le Président souligne que le souci principal est celui de l'emploi des salariés.

Monsieur Faure (Thomas) demande comment ont évolué les recettes d'investissement.

Monsieur le Président lui répond qu'elles sont également à la baisse.

Monsieur Viguié ne reste pas persuadé que ce soit la meilleure façon d'équilibrer les comptes.

Monsieur Massarin fait remarquer qu'à la CCTA, la charge de personnel reste très importante.

Monsieur Faure met en garde : si les autres collectivités ont, comme nous, un pool routier qui passe sur 3 ans, elles n'auront pas forcément d'argent pour nous faire travailler...

Monsieur Dignat constate que ce compte administratif, « au bout du bout », dégage un déficit de 200 000 €.

Madame Rey est d'avis que tout cela représente des charges supplémentaires qui nécessitent que l'on aille chercher des recettes par de l'imposition.

Monsieur Dignat constate que l'on a du mal à estimer le montant du changement des rythmes scolaires en année pleine.

Monsieur Losego lui répond qu'il est assez difficile d'avoir aujourd'hui une visibilité de la mise en place de la réforme car nous n'avons pas encore d'année pleine de référence.

Monsieur Dignat constate tout de même qu'il y a 1 000 000 € de plus en fonctionnement en 2013 qu'en 2012 et que la raison principale en sont les ALAE.

Monsieur le président conteste ce chiffre : il n'y a que 600 000 €. Les 400 000 € restants se ventilent sur d'autres postes.

Monsieur Viguié constate que l'on reste toujours sur un résultat de fonctionnement négatif.

Monsieur le Président lui répond que la règle du jeu aurait été différente s'il n'y avait pas eu le problème du pool.

Monsieur Boube est d'avis que l'on ne veut pas aller au fond des choses. L'an passé, nous n'avons pas assez anticipé sur dépenses et les recettes à venir.

Concernant le pool routier, les collectivités n'ont pas d'autre choix que de s'adapter à une réalité. A l'horizon 2017, la baisse des dotations de l'Etat sera très importante.

Monsieur le Président lui répond que la CCTA ne sera pas concernée par cette baisse car l'augmentation des compétences génère de fait l'augmentation du CIF.

Mais Monsieur Viguié lui réplique que les nouvelles compétences (qui feront augmenter le CIF et donc maintenir les dotations de l'Etat) vont-elles-même générer de nouvelles dépenses.

Monsieur Féraut, vice-président délégué, demande à ce que l'on passe au vote.
Monsieur le Président quitte la salle.

Pour : 28
Contre : 7
Abstentions : 4

IV. Augmentation du Transport Collectif à la Demande :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le Transport Collectif à la Demande (TCD) n'a pas subi d'augmentation depuis 2009.

Il s'agit donc de modifier les tarifs à la hausse.

Actuellement, le coût est de 0,72 € pour une voiture et de 0,84 € pour le bus.

Il est proposé de passer le tarif à 0,87 € pour une voiture et 1 € pour le bus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Ouverture de crédits :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une ouverture de crédit est nécessaire à l'article 6574. Elle concerne :

- L'avance de subvention à l'Office de Tourisme (30 000 €) :
Délibération adoptée à l'unanimité ;
- La subvention exceptionnelle de 30 000 € au Vélo Club pour l'organisation les 19 et 20 avril prochains pour la première manche du Challenge National Junior :
 - o Pour : 34
 - o Contre : 4
 - o Abstentions : 2

VI. Remboursements de frais :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Trésor Public demande des délibérations concernant 2 points :

- Les remboursements de frais de Jean-Michel Losego, vice-président délégué : il est demandé de préciser la nature exacte des frais ;
- Concernant les frais de rapatriement du bus péri-scolaire : celui-ci se trouvait à Paris et il était demandé 600 € HT pour la livraison. Afin de le faire venir à moindre coût, le Président est allé le chercher lui-même, ce qui a occasionné 250 € de frais (avions, péage et carburant).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Création du poste de Maître Nageur et de Maître Nageur Adjoint :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, comme chaque année, il convient de créer les postes de maître nageur et maître nageur adjoint pour la piscine intercommunale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Statuts régie musée-forum :

Monsieur Faure (Thomas) se demande pourquoi on est passé du mode de gestion « EPIC » à un mode de gestion « régie ».

Monsieur le Président lui indique que la DRAC a refusé la constitution d'un EPIC et qu'il a donc fallu se tourner vers un autre mode de gestion et la régie est apparue comme le plus pertinent.

Monsieur Viguié demande à ce que l'on reporte cette question des statuts à un autre conseil communautaire. A ses yeux, cette question n'a pas été assez discutée et d'autres formes de gestion (SEM, par exemple) auraient pu être envisagées.

Monsieur le Président lui répond qu'il ne sera pas possible de préparer l'ouverture du musée si l'on repousse la validation des statuts.

Monsieur Dignat constate qu'il existe 3 formes de gestion possibles : la SEM, la régie et l'EPIC. Il estime n'avoir, à ce jour, pas assez d'éléments pour prendre une décision et souhaite également que le débat soit reporté. Il demande si la constitution de la régie est une condition *sine qua non* de l'ouverture.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative : il ne sera pas possible de fonctionner sans la régie.

Selon Monsieur Viguié, la gestion en régie n'est pas plus adaptée que l'EPIC.

Si Monsieur le Président concède que le système de la régie est parfois lourd, il est aussi le plus facile à faire fonctionner. Par ailleurs, il précise qu'en cas de création d'une SEM, le Département pourrait retirer sa subvention.

Monsieur Dignat se demande pourquoi, s'il n'y a pas d'autre choix possible que la régie, on nous demande de valider quelque chose qui est déjà acquis. Il semble que nous soyons devant une situation de fait et que la latitude soit plus que limitée.

Monsieur le Président lui répond que la seule latitude se situe sur la composition du conseil d'exploitation.

Il est procédé au vote.

Pour : 32

Contre : 4

Abstentions : 5

IX. Création du poste de directeur de régie et annulation de celui de directeur d'EPIC.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, suite à la nomination de Madame Joëlle Arches, il s'avère nécessaire de créer le poste de Directeur de régie et d'annuler celui de Directeur d'EPIC.

Pour : 34
Contre : 4
Abstentions : 2

X. Création d'un régime indemnitaire pour la filière culturelle :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le grade d'Attaché de Conservation de Patrimoine nécessite la création d'un régime indemnitaire spécifique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- A la demande de Monsieur Boube, il est distribué la convocation à la prochaine réunion voirie qui se tiendra le 19 mars à 18 h 00.
- Les communes qui n'auraient pas repris les permis de construire retournés par la DDT doivent le faire en sortant.
- Il est rappelé que chaque délégué, quelque soit son vote, doit signer le compte administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
